

# **PROJET EDUCATIF DE TERRITOIRE**

## **2024-2026**

**Ville de Joigny**  
**3 Quai du Premier Dragons**  
**89300 JOIGNY**

## I. L'ÉTAT DES LIEUX

### A. Le territoire

#### 1) La commune de Joigny

La ville de Joigny est située au centre du département de l'Yonne, à 27 km au nord d'Auxerre et 30 km au sud de Sens.

Trois axes routiers, une ligne de chemin de fer importante et une voie d'eau y convergent où la traversent. La qualité de la desserte et l'échangeur de l'A6 participent particulièrement au développement urbain et économique de la commune.

Ville de 9381 habitants (source Insee, recensement de la population de 2020) située dans un bassin rural, Joigny est la ville centre de la Communauté de Communes du Jovinien (CCJ) qui rassemble 19 communes et 21 038 habitants.

POP T0 - Population par grandes tranches d'âges

	2009	%	2014	%	2020	%
<b>Ensemble</b>	<b>10 353</b>	<b>100,0</b>	<b>9 672</b>	<b>100,0</b>	<b>9 381</b>	<b>100,0</b>
0 à 14 ans	2 070	20,0	1 917	19,8	1 819	19,4
15 à 29 ans	1 924	18,6	1 705	17,6	1 533	16,3
30 à 44 ans	1 801	17,4	1 558	16,1	1 564	16,7
45 à 59 ans	1 935	18,7	1 774	18,3	1 698	18,1
60 à 74 ans	1 524	14,7	1 561	16,1	1 545	16,5
75 ans ou plus	1 100	10,6	1 157	12,0	1 222	13,0

Sources : Insee, RP2009, RP2014 et RP2020, exploitations principales, géographie au 01/01/2023.

Ville d'art et d'histoire, Joigny se compose de 4 entités urbaines qui marquent son identité :

- Le centre-ville et son périmètre sauvegardé : la partie historique de la ville, caractérisée par de petits îlots et de petites ruelles.
- Le quartier de la rive gauche qui abrite des fonctions urbaines diverses : les zones d'activité, un pôle commercial, des extensions pavillonnaires.
- L'extension Est qui rassemble des zones pavillonnaires plus ou moins anciennes, les grands ensembles du quartier de la Madeleine et le site de l'ancien groupe géographique. Depuis 2015, le quartier de la Madeleine, défini quartier prioritaire de la politique de la ville, fait l'objet d'un contrat de ville.
- L'extension Ouest qui s'étend jusqu'aux limites agricoles et concentre majoritairement des zones pavillonnaires.

## 2) Le quartier prioritaire de la politique de la ville

### a. Le périmètre du quartier prioritaire

Le quartier de la Madeleine a été labellisé « quartier prioritaire de la politique de la ville » (QPV) pour la première fois en 2014 dans le cadre de la nouvelle géographie prioritaire établie par la loi Lamy. En 2023, par le décret n°2023-1312 du 28 décembre 2023 modifiant le décret n°2014-767 du 3 juillet 2014 relatif à la liste nationale des quartiers prioritaires de la politique de la ville, la Madeleine s'est vu renouveler cette dénomination.

### b. Evolution sociologique du quartier de la Madeleine

Décrit comme une « petite ville dans la ville », ce quartier, situé sur la rive droite de l'Yonne, à l'entrée Est de la ville, se voit conférer une position de centralité secondaire (la principale étant occupée par le quartier historique). Construit dans les années 1950-60, en lien avec la reprise économique de l'époque, le quartier s'est développé et compte aujourd'hui près de 2198 habitants (données SIG Ville de 2018), soit environ 23,4 % de la population Jovinienne.

Parmi les habitants résidant sur le quartier prioritaire, 48,6 % ont moins de 25 ans, 26,1 % ont moins de 14 ans. Il s'agit donc d'un quartier relativement jeune. Toutefois, on constate un vieillissement de sa population depuis quelques années (la part des seniors est en effet en augmentation parmi les locataires de la SIMAD selon l'enquête biennale sur l'occupation du parc de logement de la SIMAD au 1<sup>er</sup> janvier 2022). De manière générale, sur la ville de Joigny, entre 2008 et 2018, le nombre de personne de plus de 80 ans qui vivent seules a augmenté de 42 % (alors qu'il a augmenté de 25 % sur l'ensemble de la France).

La part des familles monoparentales correspond à 21,6 % des ménages du quartier (données CAF 2018). 9,5 % des ménages sont composés de 6 personnes et plus. 26,4 % des ménages perçoivent au moins un allocation chômage.

Le taux d'emploi des 15-64 ans est de 33 % sur le quartier de la Madeleine alors qu'il est de 52,2 % sur l'ensemble de la commune (données INSEE 2016).

La part de la population sans diplôme ou inférieur au Bac est de 81,9 % (selon l'éducation nationale).

Le taux de bas revenus déclarés est de 72,6 % et le taux de pauvreté est de 51,3 % (données INSEE 2017). La médiane du revenu déclaré par unité de consommation était de 630€ par mois en 2017).

Le tissu économique du quartier de la Madeleine est sous-représenté par rapport au reste de la commune : on compte 23 établissements sur le quartier contre 728 sur l'ensemble de la commune, soit seulement 3 %.

Le quartier de la Madeleine est par ailleurs riche de nombreux équipements publics, notamment écoles, collège, lycée général et professionnel, bibliothèque et équipement sportifs. Il dispose également d'un petit centre commercial positionné en cœur de quartier.

Ainsi, le quartier de la Madeleine est caractérisé par :

- Une population très attachée au quartier
- Un taux de vacance très faible en termes de logement (entre 2 et 5%)
- Un parc de logements (dans le périmètre du QPV) presque intégralement propriété publique, dont 903 logements locatifs sociaux appartenant aux deux bailleurs sociaux SIMAD et DOMANYS et dont les programmes de réhabilitation énergétique sont en cours
- Un centre commercial
- Des espaces publics rénovés grâce au NPNRU
- Des connexions nouvelles avec le reste de la ville (liaison douce, navette urbaine, etc.)
- Une offre dense en équipements publics, notamment scolaires et sportifs.

### 3) Les structures éducatives

La ville de Joigny compte différents établissements scolaires :

- 7 écoles publiques : 3 écoles maternelles (l'école Pauline Kergomard, l'école Saint André et l'école de la Madeleine), 3 écoles élémentaires (l'école Saint Exupéry, l'école Marcel Aymé et l'école du Clos Muscadet), et 1 groupe scolaire maternel et élémentaire (le groupe scolaire Albert Garnier).
- 1 école maternelle et élémentaire privée (l'école Sainte Thérèse).
- 1 collège public : le collège Marie Noël.
- 1 collège et lycée privé : le collège Saint Jacques.
- 1 lycée professionnel, technique et général public : le lycée Louis Davier.
- 1 EREA (Etablissement Régional d'Enseignement Adapté) : l'EREA Jules Vernes.

La ville de Joigny dispose par ailleurs de nombreux équipements sportifs et culturels qui concourent à l'éducation des enfants joviens :

- Les équipements sportifs : piscine intercommunale, salle omnisport, stade municipale, terrains de tir à l'arc, courts de tennis, gymnase, city-stades, piste de karting, aérodrome, etc.
- Les équipements culturels : la Médiathèque Olympe de Gouge (incluant une ludothèque), la bibliothèque de la Madeleine (espace public numérique), le conservatoire, le cinéma Agnès Varda, l'espace Jean de Joigny, l'office de tourisme, la salle Claude Debussy, etc.

Joigny jouit d'une vie associative dynamique proposant aux enfants et aux familles des services variés tant au niveau sportif, artistique, culturel, que de la solidarité et de la citoyenneté.

Des structures de loisirs éducatifs accueillent les enfants et les adolescents sur les temps péri et extra scolaires : le centre de loisirs péri et extrascolaire qui est géré par la ville de Joigny, le service jeunesse qui est géré par le centre social la Fabrik, ainsi que Sport vacances de l'Union Sportive de Joigny (USJ) pour les temps extra-scolaires.

Le Contrat de Ville permet le développement de différents dispositifs tels que la Cité Educative et le Projet de Réussite Educative, qui concourent à l'accueil des enfants et des familles.

#### 4) Les dispositifs-cadres

Afin de mettre en vie sa politique éducative, la ville de Joigny s'est dotée de dispositifs partenariaux qui cadrent et outillent l'action publique en faveur des enfants, des jeunes et des familles :

- La Convention Territoriale Globale (CTG) 2022-2025 (échelle intercommunale)
- Le titre « Ville amie des Enfants » octroyé par l'UNICEF depuis 2022
- Le Contrat de ville 2024-2030
- La Cité Educative 2022/2024 (volet éducatif du contrat de ville mais étendu à l'ensemble de la commune).
- Le Projet de Réussite Educative
- Le Conseil Local de sécurité et de Prévention de la Délinquance
- Le Contrat Local d'Education Artistique
- « Label 100% EAC (Education Artistique et Culturelle) »

## B. Les publics

### 1) Eléments chiffrés

En 2023-2024, les écoles publiques de Joigny accueillent 943 élèves (346 élèves en classes de maternelles ; 597 élèves en classes élémentaires).

Deux classes de toutes petites sections (TPS) accueillent des enfants dès 2 ans à l'école de la Madeleine et à l'école maternelle Garnier. L'école Saint Exupéry accueille deux classes d'ULIS (Unité Localisée d'Insertion Scolaire) et une classe à horaires aménagés musique à dominante vocale (CHAMV) pour les CM1 et CM2, prochainement étendue aux CE2 puis CE1.

Le collège Marie Noël accueille 494 élèves, le lycée Louis Davier 1570 élèves, et l'EREA 140 élèves (86 en collège, 54 en lycée).

## 2) Les besoins identifiés

### ▪ Une situation scolaire difficile, des écarts de niveau

L'indice de positionnement social (IPS) moyen des élèves de CM2 de la circonscription de Joigny (1<sup>er</sup> degré) est un des plus bas de l'Académie de Dijon (88), plus de 15 points en-dessous de la moyenne nationale.

Une étude de l'académie de Dijon classe Joigny parmi les 8 zones de Bourgogne présentant des risques d'échec scolaire en cumulant fragilité économique, familiale et culturelle. Les résultats des évaluations des élèves de sixième sont nettement en-deçà des moyennes départementales, académiques et nationales. Le pourcentage d'élèves en retard d'au moins une année à l'arrivée en 6<sup>ème</sup> est deux fois plus important qu'au niveau national (APAE 2020-2021 Collège : 8,3% et France 4,4%)

La part des non-diplômés parmi les 15-24 ans non-scolarisés dépasse les 62 % dans le quartier de la Madeleine.

L'absentéisme au collège est important ; les parents justifient le plus souvent ces absences à posteriori. La présence effective dans le cadre de la scolarisation obligatoire à 3 ans est un point de vigilance. La scolarisation des enfants de moins de 3 ans est valorisée dans le volet éducatif du contrat de ville dans le cadre de deux très petites sections (TPS) (école de la Madeleine, école maternelle A. Garnier). Ces écoles favorisent la socialisation et rend statistiquement possible la meilleure réussite à l'école.

Le diagnostic du contrat de ville note une inégalité d'accès à des activités culturelles et sportives entre les enfants résidant dans le quartier de la Madeleine par rapport à l'ensemble de la ville.

### ▪ Certains parents en difficulté dans leur mission éducative

De manière générale, l'implication des parents dans la vie scolaire et sociale de leur enfant est notée comme une difficulté par le corps enseignant. La non-réponse des parents à tout courrier ou sollicitation de la part de l'administration du collège est devenue un phénomène inquiétant : près de 10% d'entre eux ne réagissent plus du tout aux sollicitations, ce qui n'était pas le cas il y a encore quelques années.

De plus, des parents se trouvent en difficulté face à l'accompagnement scolaire de leur enfant (vérification des devoirs, faire apprendre les leçons). Ils ont besoin d'outils et de clefs de compréhension pour appréhender sereinement la scolarité de leur enfant.

Le fait de rentrer dans l'école et d'aller au-devant des enseignants n'est pas simple pour certains parents, au regard du rapport à l'école dans l'histoire personnelle de chacun. La relation de confiance entre les parents et l'école est à construire, restaurer et retisser afin

d'accompagner la réussite de tous les élèves depuis la maternelle jusqu'à l'enseignement supérieur. Des initiatives allant dans ce sens tendent à se développer : avec le Projet de Réussite Educative, les accueils périscolaires implantés dans chaque école, les actions du centre social, etc.

Le diagnostic du contrat de ville révèle que lorsque les enfants présentent une difficulté, certains parents ont beaucoup de mal à le reconnaître et donc à accepter de se faire accompagner. La relation de confiance avec les partenaires socio-éducatifs est là encore essentielle ; le PRE contribue largement à lever ce frein.

Il ressort du diagnostic un taux de chômage important et une forte proportion de faibles revenus. De nombreux dispositifs d'accès aux droits sociaux sont mis en place, il apparaît la nécessité d'accompagner les familles en situation de précarité socio-économique à la fois dans l'accès aux droits car le non-recours aux droits sociaux est une réalité, mais aussi dans la résolution de toutes les problématiques liées à cette précarité (éducation, santé...).

Les dispositifs de soutien à la parentalité ont d'ailleurs connu un fort développement sur la commune ces dernières années : actions en lien avec le REAAP, restructuration périscolaire, création d'une ludothèque, d'une micro-crèche, d'un centre social, du PRE...

#### ▪ **Le fléau des violences intrafamiliales**

Le territoire jovinien est très impacté par le fléau sociétal des violences faites aux femmes et intrafamiliales, mis en lumière notamment depuis le Grenelle en 2019. Rappelons que le département de l'Yonne est placé au premier rang des départements pour le nombre de situation de violences faites aux femmes. Cela dénote le caractère dangereux de certains climats familiaux dans lesquels évoluent certains enfants.

Face à ce fléau, la ville de Joigny s'est immédiatement saisie du Grenelle pour le décliner localement, avec l'ensemble des partenaires : gendarmerie, conseil départemental, ADAVIRS, CIDFF, etc. Une « fiche-réflexe » a été mise en place afin de faciliter l'alerte des situations de violences et la fluidité entre les services pour apporter une réponse réactive et adaptée.

Les principaux motifs d'intervention de l'assistante sociale scolaire sont la santé et le bien-être, les difficultés familiales et le soutien à la parentalité, les difficultés sociales et économiques, et l'absentéisme et le décrochage scolaire.

#### ▪ **De grandes carences en matière d'accès aux soins sur le territoire**

L'infirmière de l'Education nationale couvrant l'ensemble du 1<sup>er</sup> degré et du collège fait état d'un important manque de professionnels de santé sur le territoire. Les parents ont de grandes difficultés à obtenir des consultations chez des spécialistes, notamment dentistes et ophtalmologiste. Beaucoup n'ont pas la possibilité de se déplacer hors du département pour avoir un rendez-vous, les enfants ne sont donc pas pris en charge et leur état de santé se

dégrade.

Cette situation se vérifie également pour les enfants présentant des troubles du langage et des apprentissages, ou des troubles psychologiques, les listes d'attente pour un bilan orthophonique ou pour rencontrer un psychologue au CMP sont de plus d'un an.

Par ailleurs, la crise sanitaire a entraîné une certaine inactivité des enfants et des familles et a fait émerger des problèmes de surpoids chez les enfants dès la fin du premier confinement.

- **Des problématiques de mobilité qui conduisent à une « auto-censure » des jeunes**

Les partenaires locaux font le constat de difficultés liées à la mobilité chez beaucoup de jeunes et de familles. Un frein qui ne se résume pas uniquement à la mobilité physique (même si cela est déjà très important : beaucoup de familles n'ont pas le permis de conduire, pas de voiture, ce qui cause de réels problèmes pour l'accès à l'emploi), mais concerne aussi la mobilité psychologique. En effet, des jeunes s'interdisent d'avoir accès à une filière par crainte de quitter Joigny, de partir loin du milieu familial et amical, de leur environnement territorial. Cela se vérifie dès le plus jeune âge où certaines familles n'osent pas inscrire leur enfant en sortie scolaire en dehors de Joigny par crainte du bus, d'un éventuel accident, d'un éloignement.

- **Des inégalités entre les filles et les garçons**

Au collège Marie Noël, les différences d'orientation entre filles et garçons sont particulièrement nettes. Les résultats des garçons sont très en retrait par rapport à celui des filles, parallèlement certains parents insistent pour que les jeunes filles soient orientées au lycée de Joigny, quelle que soit la filière, afin de les maintenir dans le cadre familial.

L'orientation post 3<sup>ème</sup> du collège Marie Noël possède deux grandes particularités en ce qui concerne les décisions d'orientation vers la 2<sup>nde</sup> GT :

- Le collège présente 10 points d'écart avec le taux académique : Les élèves de l'académie de Dijon obtiennent pour 65,4% une orientation vers la 2<sup>nde</sup> GT (Yonne : 62,5 %) et le collège Marie-Noël voit seulement un peu plus d'un élève sur deux obtenir ce passage soit 55,9 % des effectifs de 3<sup>ème</sup> en juin 2021.

- Le collège amplifie significativement l'écart entre les filles et les garçons dans sa phase de dialogue avec les familles entre le 2<sup>ème</sup> trimestre et le 3<sup>ème</sup> trimestre : l'écart concernant les intentions des familles au 2<sup>ème</sup> trimestre était l'an dernier de 13,8 points en faveur des filles (Yonne : 12,8 points d'écart) et est monté à 21,5 points d'écart à la fin du dialogue entre l'établissement et les familles au 3<sup>ème</sup> trimestre (Yonne : 16,1 points d'écart).

Les élèves et leurs familles du collège se projettent moins dans de études longues que les élèves de l'Académie de Dijon. Les équipes éducatives amplifient l'orientation sexuée présente dès les intentions provisoires dans leurs recommandations et décisions. La thématique de l'égalité Fille/Garçon devra se positionner au cœur de l'accompagnement des élèves de la Cité éducative au travers de la sensibilisation et de la formation des équipes

éducatives et de tous ses partenaires.

Les lycéens de 2<sup>nd</sup>e GT du Lycée Louis DAVIER :

- Obtiennent moins de décision de passage vers la 1<sup>ère</sup> GT comparativement à l'Académie de DIJON (89% des élèves ont obtenu une décision de passage en 1<sup>ère</sup> GT (Académie DIJON juin 2021 : 95,3%))
- Voient les choix et décisions vers la voie technologique se concentrer principalement sur les 2 filières présentes au sein du lycée (notamment aucune demande et décision pour les 1<sup>ère</sup> STHR et STD2A))
- Ont des choix et des décisions d'orientation sexuée (92% des décisions d'orientation vers la 1<sup>ère</sup> STI2D concerne les garçons, 100% des décisions d'orientation vers la 1<sup>ère</sup> ST2S concerne les filles)

Les élèves et leurs familles procèdent à des choix de proximité en les limitant majoritairement à l'offre de formations présente dans le lycée et selon un déterminisme sexué ancré aussi bien dans les vœux des familles que dans les décisions des équipes. Il s'agira de concentrer les efforts de la cité éducative sur l'ouverture du champ des possibles afin de permettre aux élèves de diversifier ses choix et limiter l'autocensure.

Dans l'enseignement supérieur, alors que leurs résultats scolaires sont plus élevés, beaucoup de jeunes filles s'interdisent certaines spécialisations ou parcours.

De plus, à l'entrée dans l'adolescence, il est constaté une baisse de la fréquentation des activités sportives par les jeunes filles, ce qui se vérifie malgré les efforts des enseignants, dans les associations sportives du collège et du lycée affiliées à l'U.N.S.S.

### 3) La fréquentation des accueils péri et extrascolaires

Pourcentage de fréquentation des accueils périscolaires en écoles maternelles parmi les enfants scolarisés :

	<b>Ecole de la Madeleine</b>	<b>Ecole Kergomard</b>	<b>Ecole Saint André</b>	<b>Ecole mat. Garnier</b>
Accueil du matin	20 %	28,5 %	31,5 %	25 %
Restauration scolaire	36 %	57 %	62 %	62,5 %
Accueil du soir	24 %	33 %	35 %	23,5 %

Pourcentage de fréquentation des accueils périscolaires en écoles élémentaires parmi les enfants scolarisés :

	<b>Ecole Saint Exupéry</b>	<b>Ecole Clos Muscadet</b>	<b>Ecole Marcel Aymé</b>	<b>Ecole élém. Garnier</b>
Accueil du matin	18 %	39,5 %	42,5 %	32 %
Restauration scolaire	77 %	87 %	66 %	39,5 %
Accueil du soir	18 %	53 %	52,5 %	33,5 %

Ainsi, de manière globale, la fréquentation des accueils périscolaires représente :

	<b>% parmi les élèves de maternelles</b>	<b>% parmi les élèves d'élémentaire</b>	<b>% total (parmi les enfants scolarisés)</b>
Accueil du matin	25 %	27 %	26 %
Restauration scolaire	51 %	67 %	55 %
Accueil du soir	28 %	30 %	29,5 %

Fréquentation des enfants les mercredis et les vacances

	<b>% enfants de moins de 6 ans parmi le nombre de places possibles</b>	<b>% plus de 6 ans parmi le nombre de places possibles</b>	<b>% total parmi le nombre de places possibles</b>
Accueil du mercredi	41.17%	44.12%	85.29%
Petites vacances	38.33 %	56.66%	95 %
Grandes vacances	36.25%	45 %	81.25 %

## II. L'ÉVALUATION DU PRÉCÉDENT PEDT

### A. La démarche de consultation du renouvellement du PEDT

#### 1) Les objectifs de la démarche

En 2023, la ville remet en place une consultation de tous les acteurs locaux, afin d'évaluer les objectifs du projet éducatif de territoire et la pertinence des dispositifs mis en place. Il s'agit en effet d'évaluer la pertinence des dispositifs éducatifs portés par la ville de Joigny, leurs projets respectifs et leurs fonctionnements, au regard des besoins de la population.

Le but de cette évaluation est ainsi d'actualiser le projet éducatif de territoire en fonction des attentes des bénéficiaires et des partenaires.

#### 2) La méthode d'évaluation

La ville de Joigny a souhaité organiser une consultation des acteurs éducatifs et a mis à disposition des enfants et des représentants un sondage en ligne sur le site famille de la ville.

Une démarche de consultation a été mise en place et a permis de rencontrer des représentants de parents, des enseignants, les partenaires institutionnels, des représentants des animateurs et des enfants.

Différents panels d'acteurs ont ainsi été consultés :

- 1 panel de parents (maternelles et élémentaires)
- 1 panel d'enseignants (maternelles et élémentaires)
- 1 panel d'enfants (des écoles élémentaires)
- 1 panel d'animateurs et intervenants
- Sondage en ligne (voir en annexe les résultats du sondage)

## B. Les résultats de l'évaluation

### 1) Les éléments qualitatifs

Les critères d'évaluation du précédent PEDT ont été repris et étayés à partir de l'expression des différents acteurs consultés (parents, enfants, animateurs...).

#### **Fréquentation des enfants sur les dispositifs éducatifs proposés sur la ville :**

A la suite du sondage et des panels, il en ressort que les enfants fréquentent le centre de loisirs périscolaire (matin, midi et soir) en premier lieu, un besoin de mode de garde. En effet les familles expriment un besoin de faire garder les enfants avant et après la classe pour leur permettre de travailler. Les horaires sont appréciés, certains parents disent qu'une plus grande amplitude horaire permettrait un confort supplémentaire. Certains parents expriment que cela leur procurerait « *moins de stress de savoir si je vais être à l'heure* ». Pour les enfants, généralement, ils sont présents sur ces temps afin que leurs parents puissent travailler.

Néanmoins quelques enfants restent sur l'accueil périscolaire afin de passer du temps avec leurs copains mais aussi de profiter des animations et projets.

Pour les mercredis et vacances, le constat est le même : un besoin de mode de garde mais aussi une volonté de proposer un large panel d'activités aux enfants, une réelle envie de s'ouvrir sur le monde, que les enfants puissent s'amuser, qu'ils apprennent de manière ludique.

#### **Implication des acteurs et régularité de la participation aux réunions de comité de pilotage**

Très peu de réunion de pilotage ont été mises en place pour le PEDT, en effet les partenaires ont été réunis à plusieurs reprises pour d'autres projets, tels que la cité éducative, la CTG, contrat de ville, projet du centre social, ... tout en gardant à l'esprit que les orientations politiques ainsi que les objectifs sont similaires.

Chaque réunion a tout de même contribué à enrichir et améliorer les axes du PEDT.

#### **Satisfaction des familles et enfants**

Globalement les parents et enfants sont satisfaits de l'accueil et des projets mis en place sur le centre de loisirs. Néanmoins certaines familles émettent le souhait de voir naître des projets plus ambitieux sur les périscolaire du soir. Depuis janvier 2023, certains parents ne sont pas satisfaits du passage au pré paiement, de plus lors de ce passage une erreur de paramétrage à été faites, les familles doivent dorénavant payer une heure de périscolaire pour 30 min auparavant. Les élus ont entendu et souhaitent remettre le paramétrage à la

demi-heure pour la rentrée de septembre 2024. Il apparaît également que les parents souhaitent être plus impliqués dans le projet de la structure. Certains parents sont volontaires pour participer à des réunions de travail pour améliorer l'accueil et les projets de la structure.

### **Diversité des projets proposés**

Les familles, trouvent la qualité et la diversité des projets mis en place satisfaisante. L'équipe d'animation souhaite consulter les familles d'avantage et placer l'enfant au cœur des projets afin de mettre en place plus de projet d'enfants.

### **Innovation éducative relative à la prévention/ santé et à l'expression**

De nombreux projets ont été menés sur l'hygiène ainsi que la prévention et notamment à la suite du covid. Plus de sports pour les enfants, avec la possibilité pour les familles d'inscrire les enfants sur des activités sportives extérieures à la structure durant la journée de centre de loisirs, une navette avec un animateur mis en place afin de déposer et récupérer les enfants. Régulièrement durant les vacances, un stage théâtre est proposé aux enfants, les animateurs ne restent néanmoins pas ou peu à l'aise sur ce genre de sujet.

Une formation serait intéressante pour les équipes afin de pouvoir proposer des projets de pertinents et de qualité.

### **Diversité des partenariats et mobilisation de nouveaux partenaires**

La ville de Joigny est forte d'un tissu associatif dynamique et diversifié, de nombreux projets sont mis en place en partenariat, tels que le CLE sport (contrat local d'éducation sportive) en partenariat avec l'USJ et l'UFOLEP (dans le cadre de la cité éducative), un projet d'éducation aux médias avec la Télé de l'Yonne, les projets écologiques avec la CCJ, le partenariat avec les services culturels et les clubs sportifs dans le cadre du projet passerelle du mercredi, mais aussi les partenariats avec des compagnies artistiques, artisanales, etc. (Ex : atelier réparation de vélo, savoir rouler à vélo, stage théâtre...)

Mais également avec les partenaires institutionnels, la caf, l'état, jeunesse et sport, ...

### **Nombres de projets communs école, centre de loisirs**

De nombreux projets sont mis en place avec les écoles, tel que les Ecos délégués, la mise en place du tri et du compost dans les écoles, des projets potagers, savoir rouler à vélo, ...

Les enseignants et directrices des écoles avaient déjà l'habitude de travailler en lien avec la mairie et depuis la reprise d'activité du centre de loisirs, une habitude s'est mise en place et les animateurs sont associés presque continuellement aux projets des écoles. Dans l'autre sens, les animateurs proposent également les projets du centre de loisirs aux directrices.

### III. LES AMBITIONS ÉDUCATIVES

#### A. Les valeurs qui fondent l'action éducative

La ville de Joigny s'appuie sur **la Convention Internationale des Droits de l'Enfant (CIDE)**, qui définit l'éducation dans son article 29 :

« *Les Etats parties conviennent que l'éducation de l'enfant doit viser à :*

- *Favoriser l'épanouissement de la personnalité de l'enfant et le développement de ses dons et de ses aptitudes mentales et physiques, dans toute la mesure de leurs potentialités ;*
- *Inculquer à l'enfant le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales, et des principes consacrés dans la Charte des Nations Unies ;*
- *Inculquer à l'enfant le respect de ses parents, de son identité, de sa langue et de ses valeurs culturelles, ainsi que le respect des valeurs nationales du pays dans lequel il vit, du pays duquel il peut être originaire et des civilisations différentes de la sienne ;*
- *Préparer l'enfant à assumer les responsabilités de la vie dans une société libre, dans un esprit de compréhension, de paix, de tolérance, d'égalité entre les sexes et d'amitié entre tous les peuples et groupes ethniques, nationaux et religieux, et avec les personnes d'origine autochtone ;*
- *Inculquer à l'enfant le respect du milieu naturel. »*

La ville de Joigny fonde sa politique éducative sur le respect des droits de l'enfant selon les 10 principes fondamentaux de la CIDE (source Unicef) :

1. Le droit d'être soigné, protégé des maladies, d'avoir une alimentation suffisante et équilibrée.
2. Le droit d'avoir un nom, une nationalité, une identité.
3. Le droit d'aller à l'école.
4. Le droit d'être protégé de la violence, de la maltraitance et de l'exploitation.
5. Le droit de ne pas faire la guerre, ni de la subir.
6. Le droit d'avoir un refuge, d'être secouru.
7. Le droit d'avoir une famille, d'être entouré et aimé.
8. Le droit d'avoir des loisirs.
9. Le droit à la liberté d'information, d'expression, de participation, de religion.
10. Le droit d'être protégé contre toute forme de discrimination.

Les valeurs constituent le socle idéologique qui fonde l'action de toutes les structures éducatives de la ville. L'action des professionnels s'enracine dans ces valeurs éducatives qui :

- Donnent du sens à l'action ;
- Partagées, deviennent un puissant vecteur de cohésion ;
- Contribuent à établir une relation de confiance avec l'ensemble de la communauté éducative ;
- Placent l'enfant et son épanouissement au cœur des préoccupations.

Ce socle de valeurs, véritable ciment fédérateur, doit être partagé et respecté par l'ensemble des acteurs agissant dans et avec les structures de la commune : les professionnels, les parents, les enfants, les partenaires, etc.

Ces valeurs éducatives sont :

- **L'égalité** : « *Les Hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits* » (Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen – 1789), la ville de Joigny garantit l'application de cette valeur essentielle d'égalité d'accès et de traitement de tous les enfants, de tous les parents, au service public d'éducation, afin de permettre à chacun de construire sa trajectoire de vie.
- **La laïcité** est un principe garantissant le respect des valeurs républicaine, **la liberté, l'égalité et la fraternité**, quelle que soit l'origine ethnique ou culturelle, le sexe, les croyances, l'âge, l'appartenance sociale. Elle assure le respect mutuel, l'acceptation et la compréhension de « l'autre » et la liberté de conscience de chacun, pour garantir le bien vivre ensemble.
- **La démocratie** : l'éducation nourrit la démocratie puisqu'elle est un « *facteur d'intégration sociale, comme instrument de la promesse républicaine : celle d'un égal accès au savoir, un savoir qui [...] émancipe* » (source : Rapport *Refondons l'Ecole de la République*, octobre 2012). Elle s'appuie sur les principes démocratiques tels que l'accès pour tous à l'éducation, l'égale attention portée à chacun, et particulièrement aux plus fragilisés, et le fait que chacun trouve sa place dans la société et opère des choix libres et éclairés.
- **La solidarité** doit être développée pour construire une société d'entraide, de partage, d'échange mutuel et de coopération entre les individus ; en matière d'éducation, la solidarité vise l'éveil des consciences des enfants vers l'intérêt collectif.
- **Le vivre ensemble** : il s'agit de favoriser la mixité sociale, culturelle, sexuelle, dans l'idée de rassembler les individus et créer du commun, dans le respect de la diversité. Aller vers l'autre, le connaître, le comprendre, permet de cultiver la paix.

## B. Les orientations politiques de la ville de Joigny relatives à son projet éducatif

En 2022, l'ensemble des acteurs locaux se sont concertés afin de définir ensemble les orientations de la cité Educative, celle-ci étant étendue à l'ensemble de la ville, les élus ont pris la décision d'articuler le PEDT et la Cité Educative.

Joigny pose donc comme cadre de sa politique éducative les principes suivants :

- Coopérer avec les parents, l'enjeu central
- Loisirs, culture, sport : Tous ensemble avec et pour les enfants, les jeunes et leurs familles

- Inclusion sanitaire et sociale : Promouvoir la place des enfants, des jeunes et des familles ayant des besoins particuliers.
- Inscrire la citoyenneté, l'accès aux droits et la prévention de la délinquance au coeur de l'action éducative.
- Accompagner les jeunes vers l'inclusion économique.

A partir de ce cadre, la ville de Joigny a travaillé à des orientations éducatives transversales à l'ensemble des espaces éducatifs fréquentés par les enfants, à partir de constats et besoins des enfants et des familles en fonction des différents temps éducatifs.

### **C. Les objectifs des espaces d'accueil des enfants et des familles de la Ville de Joigny**

- Assurer la continuité éducative par la coordination des équipes d'animation et des équipes enseignantes ;
- Permettre aux enfants d'avoir du temps pour soi, de prendre le temps, lutter contre la « sur-activité »
- Favoriser le choix de l'enfant afin de lui permettre d'être acteur de son propre parcours éducatif ;
- Favoriser l'accès des enfants et des familles aux lieux et équipements culturels et sportifs de la ville.
- Favoriser l'acquisition du langage et permettre aux enfants de s'exprimer sous diverses formes ;
- Développer l'éducation nutritionnelle par l'activité physique et la lutte contre la sédentarité.
- Faire de l'éducation aux écrans, aux réseaux sociaux et aux médias, une priorité d'action pour tous les espaces éducatifs.

### **D. Les principes d'accueil des enfants dans les différents espaces éducatifs**

- Des professionnels formés et qualifiés (animateurs, agents administratif, agents d'entretien, intervenants...)
- Des projets d'animation innovants, diversifiés et de qualité.
- L'enfant au cœur des projets
- Des espaces d'accueil adaptés aux besoins et au rythme des enfants et des familles.

## IV. L'ORGANISATION DES ESPACES ET DES TEMPS ÉDUCATIFS

### A. L'offre d'accueil du jeune enfant

Différentes modes d'accueil du jeune enfant (de 2 mois 1/2 à 4 ans, ou 6 ans pour les enfants en situation de handicap) sont proposés afin de répondre à la variété des besoins des familles :

- Le multi-accueil Les Oursons : structure municipale de 38 places ;
- Le multi-accueil Les Lucioles : structure associative de 14 places
- La micro-crèche Maria Montessori : structure intercommunale de 10 places ;
- Le Relais Petite Enfance (RPE) Kangourou : structure intercommunale.

Ces structures répondent aux besoins multiples de la population par une diversification de l'offre d'accueil (régulier, occasionnel ou d'urgence) et permettent aux familles de concilier vie familiale et professionnelle. Elles contribuent à l'épanouissement et à l'éveil de l'enfant, et agissent en partenariat avec d'autres acteurs éducatifs dans une dynamique de prévention.

Les équipes de direction des structures petite enfance travaillent en réseau pour construire des projets communs et ont mis en place le PIMA (Point d'information sur les modes d'accueil), accueillant les parents une fois par mois afin d'établir un guichet unique petite enfance.

### B. L'offre de loisirs éducatifs périscolaires

Avant et après la classe, les enfants sont accueillis dans la salle périscolaire de leur école. Toutefois, les enfants de l'école de la Madeleine sont accueillis à l'école Saint Exupéry.

#### 1) L'accueil périscolaire du matin

Les enfants peuvent arriver de manière échelonnée, ils sont accueillis par un.e animateur.trice qualifiée, qui les accompagne dans le début de leur journée. L'enfant peut se réveiller tout en douceur, jouer (coin dînette, jeux de société, puzzles...), lire, dessiner, mais également flâner, discuter...

Tarifs en vigueur pour les Joviniens à partir de septembre 2023 en fonction du quotient familial :

Tranche 1 0 à 499€	Tranche 2 500 à 680€	Tranche 3 681 à 799€	Tranche 4 800 à 1229€	Tranche 5 1230 et +€
0,60€/H	0,85€/H	1,1€/H	1,35€/H	1,60€/H

Tarifs en vigueur pour les non Joviniens à partir de septembre 2023 en fonction du quotient familial :

Tranche 1 0 à 499€	Tranche 2 500 à 680€	Tranche 3 681 à 799€	Tranche 4 800 à 1229€	Tranche 5 1230 et +€
0,90€/H	1,15€/H	1,4€/H	1,65€/H	1,90€/H

## 2) La pause méridienne – restauration scolaire

Durant la pause méridienne, les enfants sont accueillis dans l'un des 3 restaurants scolaires de la ville. Selon les écoles, un transport en bus est organisé.

RESTAURANT SCOLAIRE CLOS MUSCADET	RESTAURANT SCOLAIRE SAINT EXUPÉRY	RESTAURANT SCOLAIRE ALBERT GARNIER
Ecole élémentaire Clos Muscadet	Ecole maternelle Kergomard	Groupe scolaire Albert Garnier
Ecole élémentaire Marcel Aymé	Ecole maternelle de la Madeleine	
Ecole maternelle Saint André	Groupe scolaire Saint Exupéry	

L'encadrement de la restauration scolaire est assuré par des animateurs.trices qualifié.e.s et du personnel communal (ATSEM). Le temps de repas est un temps éducatif à part entière permettant à l'enfant de se construire des repères en termes d'hygiène, d'équilibre alimentaire et de vie en collectivité, c'est aussi un temps convivial, d'échange et de partage. Les repas sont livrés par un prestataire extérieur, avec au maximum une cuisine faite maison, certains produits bio et issus des circuits courts.

Tarifs en vigueur pour les Joviniens à partir de septembre 2023 en fonction du quotient familial

Tranche 1 0 à 499€	Tranche 2 500 à 680€	Tranche 3 681 à 799€	Tranche 4 800 à 1229€	Tranche 5 1230 et +€
3,25€/U	3,45€/U	3,70€/U	3,90€/U	4,10€/U

Tarifs en vigueur pour les non Joviniens à partir de septembre 2023 en fonction du quotient familial

Tranche 1 0 à 499€	Tranche 2 500 à 680€	Tranche 3 681 à 799€	Tranche 4 800 à 1229€	Tranche 5 1230 et +€
3,90€/U	4,10€/U	4,60€/U	4,80€/U	5,00€/U

### 3) L'accueil périscolaire du soir

Les enfants sont pris en charge par des animateurs.trices qualifié.e.s dès la sortie de classe. Ils peuvent pratiquer des activités variées (artistiques, culturelles, sportives, autour des médias, etc.) et monter des projets ensemble. L'accueil du soir est aussi un espace pour se poser, se reposer, jouer et être avec ses copains.

Ce dispositif fait l'objet d'une déclaration en accueil collectif de mineur (ACM) auprès de la SDJES de l'Yonne et dispose d'un projet pédagogique, découlant du présent projet éducatif.

Le tarif est calculé sur la base du quotient familial CAF de la famille selon le barème ci-dessous :

Tarifs en vigueur pour les Joviniens à partir de septembre 2023 en fonction du quotient Familial

<b>Tranche 1 0 à 499€</b>	<b>Tranche 2 500 à 680€</b>	<b>Tranche 3 681 à 799€</b>	<b>Tranche 4 800 à 1229€</b>	<b>Tranche 5 1230 et +€</b>
0,60€/H	0,85€/H	1,1€/H	1,35€/H	1,60€/H

Tarifs en vigueur pour les non joviniens à partir de septembre 2023 en fonction du quotient familial

<b>Tranche 1 0 à 499€</b>	<b>Tranche 2 500 à 680€</b>	<b>Tranche 3 681 à 799€</b>	<b>Tranche 4 800 à 1229€</b>	<b>Tranche 5 1230 et +€</b>
0,90€/H	1,15€/H	1,4€/H	1,65€/H	1,90€/H

## c. L'offre de loisirs éducatifs du mercredi et des vacances scolaires

### 1) Le nouveau centre de loisirs Anna Carnaud

#### L'ambition

L'objectif des loisirs éducatifs du mercredi et des vacances scolaires est l'ouverture sur le monde, sur l'environnement, sur les autres, en permettant aux enfants de découvrir de nouvelles pratiques, d'expérimenter de nouvelles choses, de s'essayer à de nouvelles techniques, d'imaginer, inventer, créer...

La ville souhaite impulser une véritable « pédagogie de la réussite » en suscitant l'intérêt et la motivation de chaque enfant, en décelant son potentiel et en lui permettant de l'enrichir et le valoriser dans un cadre bienveillant.

Par la démarche de projet, les enfants pourront agir, créer, réaliser ensemble ; ils feront l'expérience de la construction collective et de la coopération, dans un esprit de jeu et de plaisir à faire ensemble.

Cette ambition nécessite des méthodes et des démarches ludiques, participatives et respectueuses de la progression et du rythme de chaque enfant, dans lesquelles chacun pourra être acteur, trouver sa place et où tous pourront réussir collectivement.

La ville de Joigny construit avec les enfants des projets réellement novateurs, tout en plaçant le bien-être, le jeu et le plaisir au cœur de sa pédagogie.

### Les modalités d'accueil

Les loisirs éducatifs du mercredi sont ouverts à tous les enfants joviens de 3 à 13 ans (ainsi que ceux résidant les villages alentours mais scolarisés dans les écoles publiques de Joigny et aux enfants résidant à la communauté de commune de Joigny dont les Maires ont signé la convention de financement).

Les matinées du centre de loisirs mercredi sont encadrés par des animateurs professionnels (ville de Joigny). Ainsi que des éducateurs sportifs de l'Union Sportive de Joigny (USJ) Le centre de loisirs est ouvert à l'espace Anna Carnaud de 7h30 à 18h30.

Les parents réservent et règlent la réservation en ligne via l'espace citoyen de Joigny avant la présence de l'enfant. Les réservations sont à effectuer au minimum la veille avant midi. Chaque mercredi un animateur est missionné pour accompagner les enfants sur leurs activités extrascolaires (sport avec l'USJ, danse et harmonie et le conservatoire de Joigny), ce projet permet aux enfants de pratiquer des activités extérieures culturelles et sportives même pour les enfants dont les parents travaillent les mercredis. Il permet également une ouverture sur le monde, et favorise la pratique sportive.

Les tarifs :

Mercredis et vacances, Famille Joviniennes Tarif à la journée / demi-journée			
Quotient familial	Journée avec repas	Demi-journée avec repas	Demi-journée sans repas
0€ à 499€	3€	2€	1,5€
500€ à 680€	4,5€	3,5€	3€
681€ à 799€	6€	5€	4€
800€ à 1229€	7,5€	6,5€	5€
1230€ et +	11€	9,5€	8€

Tarifs Mercredis et vacances, Familles non Joviniennes Tarif à la journée / demi-journée			
Quotient familial	Journée avec repas	Demi-journée avec repas	Demi-journée sans repas
0€ à 499€	4€	3€	2.5€
500€ à 680€	5,5€	4.5€	4€
681€ à 799€	7€	6€	5€
800€ à 1229€	8,5€	7.5€	6€
1230€ et +	13€	12€	10€

Ces tarifs incluent le repas, les activités, l'encadrement et les transports.

Mercredis et vacances, Famille Joviniennes Tarif à la semaine			
Quotient familial	Journée avec repas	Demi-journée avec repas	Demi-journée sans repas
0€ à 499€	12€	8,5€	6,5€
500€ à 680€	19,5€	16€	14€
681€ à 799€	27€	23,5€	19€
800€ à 1229€	34,5€	31€	24€
1230€ et +	52€	46€	39€

Tarifs Mercredis et vacances, Familles non Joviniennes Tarif à la semaine			
Quotient familial	Journée avec repas	Demi-journée avec repas	Demi-journée sans repas
0€ à 499€	18€	14€	12€
500€ à 680€	25,5€	21,5€	19,5€
681€ à 799€	33€	29€	24,5€
800€ à 1229€	40,5€	36,5€	29,5€
1230€ et +	63€	59€	49,5€

Ces tarifs incluent le repas, les activités, l'encadrement et les transports.

### Les objectifs pédagogiques du centre de loisirs

- Respecter le rythme de chaque enfant, prendre le temps et favoriser un environnement serein et respectueux des besoins de chacun ;
- Permettre à l'enfant de s'épanouir au sein d'un collectif en développant son éducation à la citoyenneté ;
- Favoriser le développement d'une relation active de l'enfant avec son territoire de vie
- Permettre aux enfants de découvrir des nouvelles pratiques et techniques, d'expérimenter, d'imaginer, d'inventer, créer, etc. ;
- Impulser une véritable « pédagogie de la réussite » en suscitant l'intérêt et la motivation de chaque enfant et les impliquer dans une dynamique de projet

### 2) Sport vacances de l'Union Sportive de Joigny

L'Union Sportive de Joigny propose aux enfants et adolescents de 8 à 16 ans un accueil lors des petites vacances scolaires et du mois de juillet de 9h00 à 17h00 sur le site de la salle omnisports. Des projets d'animation sont proposés aux enfants et aux adolescents par des animateurs.trices et éducateurs.trices sportifs qualifiés.

Ce dispositif fait l'objet d'une déclaration en ACM auprès de la SDJES de l'Yonne.

#### **D. L'offre à destination des adolescents : la Fabrik Jeunes**

La compétence « adolescence, jeunesse » de la Ville de Joigny a été transférée au CCAS et son service jeunesse a intégré le centre social « La Fabrik ».

La « Fabrik Jeunes », nouvelle structure d'accueil des adolescents et des jeunes de 12 à 17 ans, et des jeunes adultes jusqu'à 25 ans, est implantée à l'ancien espace jeunes, rue des Ingles à Joigny. Le projet de la Fabrik jeunes est intégré au projet social du centre social. Les objectifs poursuivis sont les suivants :

- Accueillir en toute bienveillance ;
- Comprendre et valoriser ;
- Aller vers pour fédérer.

#### **E. La place des parents**

Les parents, premiers éducateurs de l'enfant, sont, avec l'enfant, au cœur du projet éducatif de la ville de Joigny. Ils sont impliqués à plusieurs niveaux :

- **Dans l'évaluation des projets des différents accueils** par des démarches de consultations pouvant se déployer sous diverses formes : entretiens collectifs, questionnaires de satisfaction, réunions, etc.

- **Dans les choix de projets des accueils.** En effet, les parents sont demandeurs de pouvoir être associés aux choix des projets que vont réaliser leurs enfants. Les parents sont systématiquement conviés lors des séances de valorisation des projets des enfants ou des outils sont mis en place pour que les parents puissent être sensibilisés aux réalisations de leurs enfants (ex : expositions, clé usb, vidéos...).
- **Dans la vie des espaces éducatifs au quotidien :**
  - Par une ouverture des accueils aux parents : l'accueil des parents au quotidien est pensé au sein de chaque projet pédagogique pour que les transmissions d'informations entre animateurs et parents puissent se faire dans de bonnes conditions et que les parents se sentent à l'aise pour passer du temps et discuter au sein de la structure. De plus, des outils (affichage, etc.) sont mis en place pour que les parents voient la vie de la structure.
  - Par des actions favorisant leur implication et tout simplement leur bien être dans les différents accueils : journées portes ouvertes, cafés des parents, ateliers parents-enfants, séances de valorisation des projets des enfants, animation d'ateliers en fonction des compétences des parents, goûters, etc.
- **Dans des projets de soutien à la parentalité réalisés en partenariat avec des structures locales** (écoles, centre social, PRE, etc.). En effet, les accueils de loisirs sont des partenaires privilégiés des structures pour l'expérimentation d'actions visant à soutenir les parents dans leurs fonctions éducatives et favorisant l'échange et l'entraide entre parents. Chaque accueil peut développer des actions en ce sens, en fonction de son lieu d'implantation, des besoins de la population et des opportunités.

Ainsi, la place des parents est réfléchi au niveau de chaque site d'accueil afin de correspondre aux attentes, propositions et initiatives des parents mais aussi des enfants et des équipes d'animation. Ainsi, les actions peuvent varier d'un accueil à un autre.

Par ailleurs, selon les temps (matin, soir, mercredi, vacances, etc.) et l'âge des enfants, les modes d'implication des parents varient.

Les parents peuvent participer aux différentes instances sur la base du volontariat. Différents niveaux et formes d'implication sont possibles afin de permettre à tous les parents de trouver leur place quelles que soient leurs contraintes, disponibilités et volontés de contribuer aux projets.

## F. L'accueil des enfants ayant des besoins particuliers

Différentes mesures sont instituées pour permettre l'accueil des enfants en situation de handicap ou sujets à une maladie chronique au sein de chaque espace éducatif :

- Un plan de mise en accessibilité des écoles et des équipements éducatifs ;
- Des aménagements spécifiques des locaux et du matériel ;
- Une modulation des temps d'accueil en fonction des besoins et du rythme spécifique de l'enfant ;
- Un réseau d'acteurs locaux permettant de mobiliser les dispositifs destinés à soutenir les enfants et les familles qui en ont besoin : le PRE, le RASED, la MDPH, le conseil départemental, etc.
- La communication constante avec les parents, les enseignants, l'AVS, l'éducateur, le référent MDPH, etc. pour accueillir au mieux les enfants ayant des besoins particuliers et pour leur permettre de s'épanouir dans nos accueils. Le référent périscolaire et la directrice des loisirs éducatifs périscolaires ont un rôle d'interface entre les différents acteurs.

## V. LES RELATIONS PARTENARIALES

### A. La complémentarité des temps éducatifs

L'enfant évolue, agit, vit dans différents espaces, où ils rencontrent différents acteurs qui interviennent dans différents temps. Les besoins de l'enfant ne sont pas forcément les mêmes mais pour autant, tous ces espaces, ces acteurs et ces temps contribuent à son éducation et ne doivent pas être cloisonnés. Ainsi, il est primordial de faire entrer en interaction les différentes sphères de vie de l'enfant pour garantir le caractère global et continu de son éducation.

Les relations entre la famille et l'accueil de loisirs sont pensées et étayées par des actions concrètes au sein de chaque projet pédagogique.

La complémentarité entre le temps scolaire et les temps périscolaires nécessite une réelle articulation entre les équipes enseignantes et les équipes d'animation à plusieurs niveaux :

- Le suivi quotidien des enfants ;
- La communication relative au partage des locaux ;
- Les projets communs.

Les projets spécifiques de chaque accueil périscolaire et des loisirs éducatifs du mercredi s'articulent avec le projet d'école et peuvent être discutés avec les enseignants afin de faire du lien entre les actions menées au sein de l'école et les actions menées au sein des accueils périscolaires.

Des temps communs entre le référent de chaque accueil périscolaire et les enseignants sont prévus dans l'emploi du temps des animateurs : leur temps de préparation s'effectue au sein de chaque école et prioritairement les jours de décharge du/de la directeur.trice de l'école.

De plus, étant membres de la communauté éducative, les équipes périscolaires peuvent être conviées aux conseils d'écoles.

### B. L'implantation des espaces éducatifs dans le territoire et au sein de la dynamique locale

Le tissu associatif, les auto-entrepreneurs, les structures éducatives, les équipements sportifs, culturels, et les infrastructures locales sont amenés à être mobilisés dans le projet éducatif local et à agir au sein des espaces éducatifs.

La ville de Joigny veille à articuler et faire du lien entre les différents acteurs afin que chacun puisse trouver sa place et contribuer au projet éducatif local.

Ainsi, le projet éducatif local se veut une sorte de plateforme qui favorise la rencontre et l'action collective des acteurs du territoire. C'est en ce sens que l'éducation est un enjeu de développement local.

## VI. PILOTAGE ET ÉVALUATION DU PEDT

### A. Le pilotage du projet éducatif de territoire

Afin d'assurer le pilotage et d'être garant de la bonne mise en vie du projet éducatif de territoire, un comité de pilotage impliquant l'ensemble des acteurs éducatifs locaux a été mis en place.

#### 1) Composition

- La ville de Joigny :
  - L'adjointe au Maire en charge de l'éducation
  - La directrice générale des services ou directrice générale adjointe
  - La responsable du service éducation
- Les partenaires associatifs :
  - L'Union Sportive de Joigny
- Les partenaires institutionnels :
  - La CAF
  - La DDCSPP
  - L'Education Nationale
- Des représentant.e.s des parents d'élèves (un par école)
- Des représentant.e.s des enseignants (un par école)
- Un.e représentant.e des animateurs
- Un.e représentant.e des intervenants extérieurs

En fonction de l'ordre du jour et de la thématique abordée, d'autres partenaires peuvent être sollicités.

#### 2) Rôle du comité de pilotage du PEL

Le comité de pilotage élabore le projet éducatif de territoire, il assure le suivi de sa mise en œuvre et l'évaluation. Il est garant de la démarche de concertation et du travail de co-éducation entre les différents acteurs.

Il instruit, réfléchit et élabore des plans d'action sur tous les sujets pouvant concerner l'éducation des enfants et des jeunes.

#### 3) Le pilotage et la fréquence

- Commission enfance jeunesse (2 fois par an)
- Commission cité éducative (2 fois par an)

- Panels (consultation 1 fois par an)
- Réunion collective du comité de pilotage du PEDT (1 fois par an)

## B. L'évaluation du projet éducatif local

### 1) Les critères d'évaluation

- Fréquentation des enfants et des familles sur les dispositifs éducatifs proposés sur la ville ;
- Pertinence et efficacité des instances de pilotage ;
- Satisfaction des familles et des enfants ;
- Diversité des projets proposés ;
- Innovation éducative relative à la prévention/santé et à l'éducation aux médias, écrans et réseaux sociaux ;
- Diversité des partenariats et mobilisation de nouveaux partenaires ;
- Nombre de projets communs école/centre de loisirs

### 2) Les acteurs impliqués dans l'évaluation

- Les membres du comité de pilotage : ville de Joigny, parents d'élèves, enseignants, associations partenaires, acteurs institutionnels.
- Les parents
- Les enfants
- Les enseignants
- Les animateurs
- Les associations partenaires
- Les partenaires institutionnels

### 3) Les méthodes et outils d'évaluation

- Évaluation par le comité de pilotage
- Questionnaires de satisfaction à destination des parents et leurs enfants
- Consultation des enfants
- Consultation des familles
- Consultations des acteurs de terrain (animateurs, enseignants, intervenants...)

## VII. LES SIGNATAIRES DU PEDT

A JOIGNY, le